

SYNDICAT MIXTE du SCoT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche
1, avenue de la Gare – Quartier de la Gare
26300 ALIXAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 9 avril 2019 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Saint-Péray sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, MOURIER, ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI, CHOVIN, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, VALETTE, VALLON.

Pouvoirs : de Mme GENTIAL à Mme MOURIER, de M. BRUNET à M. PRADELLE, de M. LUNEL à M. CARDI,
Date de convocation 29 mars 2019 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 26
Nombre de pouvoirs : 3

**Objet : Renouvellement de l'adhésion à la Fédération nationale des
SCoT pour l'année 2019**

Considérant que la Fédération Nationale des SCoT a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec pour objectifs : mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun, et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire,

Considérant que la Fédération joue un rôle de réseau et de centre de ressources et qu'elle a noué de nombreux partenariats au plan national pour mieux faire entendre et partager la voix des « SCoT » avec d'autres fédérations nationales agissant dans le domaine de l'aménagement du territoire, le CNFPT ou encore le Ministère de la Cohésion des Territoires, et qu'elle apporte des ressources documentaires et de conseil à l'attention de ses seuls adhérents,

Considérant que l'adhésion permet aux élus et aux agents d'accéder aux journées de formation organisées par la Fédération en partenariat avec le CNFPT,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Entendu le rapport présenté par le Président,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

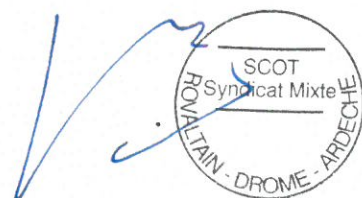
Pour : 26 délégués dont 3 disposant d'un pouvoir et représentant 29 voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- **D'adhérer** à la Fédération Nationale des SCoT pour un montant de 3 000 euros pour l'année 2019, les crédits étant prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré le 9 avril 2019 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD



Président